



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du mardi 10 juin 2014

Membres du Bureau en exercice : 30

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 2.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 3.1, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 7.1, 7.2, 7.3

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 22h30.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.2.1), M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, Mme Elsa MAILLOT, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN (à partir du 1.2.1), M. Serge RUTKOWSKI, M. Bernard GAVIGNET, M. Daniel HUOT (jusqu'au 1.2.3), M. Fabrice TAILLARD, M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET, M. Emmanuel DUMONT, M. Pierre CONTOZ (jusqu'au 1.1.2)

Etaient absents : M. Jean-Paul MICHAUD, M. François LOPEZ, Mme Sylvie WANLIN, M. Marcel FELT, M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT

Secrétaire de séance : Mme Karima ROCHDI

Procurations de vote :

Mandants : F. LOPEZ, D. HUOT (à partir du 3.1), P. DUCHEZEAU (jusqu'au 1.2.3), F. GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.2.1), P. CONTOZ (à partir du 1.2.1)

Mandataires : F. PRESSE, C. BARTHELET (à partir du 3.1), D. HUOT (jusqu'au 1.2.3), Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.2.1), JY. PRALON (à partir du 1.2.1)

Attribution de subventions aux associations intervenant auprès des gens du voyage

Rapporteur : Karima ROCHDI, Vice-Présidente

Commission : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Inscription budgétaire	
BP 2014 et PPIF 2014-2018	Montant prévu au BP 2014 : 15 000 €
« Subventions Politique de la Ville »	Montant de l'opération : 8 000 €

Résumé :

Dans le cadre de sa compétence « Réalisation, aménagement et gestion des aires d'accueil et de grands passages », le Grand Besançon a décidé, dès 2009, de soutenir les associations intervenant auprès des gens du voyage en vue d'une gestion apaisée et régulée des équipements et d'une intégration réussie des usagers. Le schéma départemental 2013-2018 pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage du Doubs, met en exergue l'importance des actions sociales et incite à renforcer l'accompagnement des familles des gens du voyage, tant sur une dimension sociale globale que sur la question plus précise de la scolarisation.

Dans cette démarche, le Grand Besançon intervient en tant que financeur de deux associations : Gadjé et ASET.

I. Association Gadjé

Depuis 2009, le Grand Besançon travaille de manière régulière avec l'association Gadjé qui est chargée d'assurer la domiciliation des gens du voyage, leur représentation, la défense de leurs droits, et leur accompagnement social, notamment dans les démarches administratives liées à leurs activités professionnelles.

L'objectif de l'association reste d'atteindre un mieux-vivre ensemble entre voyageurs et sédentaires, dans le respect des droits et devoirs de chacun.

Ses missions sont guidées par la volonté d'accompagner les voyageurs vers une promotion sociale, économique, et professionnelle. Du fait de la sédentarisation progressive de cette population, l'association a fait évoluer son action pour une insertion globale des familles, et participe à la mise en œuvre de mesures favorisant notamment la socialisation, l'habitat, la professionnalisation.

Elle se charge par exemple d'accompagner les familles bénéficiaires du RSA (revenu de solidarité active).

Les travailleurs sociaux ont constaté qu'une majorité des voyageurs présents sur le territoire nécessitait un suivi éducatif (sur le plan économique en particulier). Toutefois, aucune mesure d'accompagnement budgétaire à destination des gens du voyage n'est actuellement aménagée du fait du manque de moyens humains et financiers.

Des rencontres régulières entre le Grand Besançon et les travailleurs de l'association sont organisées pour permettre d'aborder les difficultés rencontrées et de trouver ensemble les meilleures réponses à apporter à ces problématiques.

Cette année, afin de répondre aux besoins de sédentarisation de la population, Gadjé a également réalisé des diagnostics sociaux des familles résidant sur l'aire de la Malcombe. Le Grand Besançon s'appuiera sur ces études pour déterminer les familles les plus appropriées aux projets de terrains familiaux.

Au titre de l'année 2014, l'association Gadjé sollicite auprès du Grand Besançon une subvention de fonctionnement à hauteur de 4000 € afin de poursuivre et de renforcer les actions menées en faveur des usagers des aires d'accueil du Grand Besançon.

II. L'ASET (Association pour la scolarisation des enfants tsiganes)

L'intérêt de cette association est de promouvoir la scolarisation des enfants du voyage par le biais d'antennes scolaires mobiles - communément appelées « camions-école » - en collaboration avec les familles, écoles publiques et privées et en vue de défendre le droit à l'éducation pour tous. Le but étant d'éviter la scolarisation par le CNED (Centre National d'Enseignement à Distance) pour les enfants d'âge élémentaire.

Les antennes scolaires représentent une étape intermédiaire, puisque leur rôle tend à l'objectif final d'intégration à l'école classique. Elles interviennent sur les aires de stationnement des gens du voyage du Doubs. Le bilan des années précédentes s'avère positif en termes de scolarisation, puisque l'ensemble des enfants âgés de moins de 11 ans présents sur l'aire de la Malcombe, sont inscrits à l'école Jules Ferry.

Toutefois, les missions de l'ASET doivent être poursuivies pour maintenir ces avancées, et soutenir une scolarité en école primaire souvent partielle. La présence des enfants en classe reste irrégulière.

Outre l'ouverture culturelle, l'association souhaite développer des interventions auprès des jeunes à partir de 15 ans en leur permettant de réaliser des stages en entreprises pour éventuellement accéder par la suite à un apprentissage.

En 2013, plusieurs conventions de stages (de 2 jours à plusieurs semaines pour certains élèves) ont été signées.

Au titre de son intervention pour la scolarisation des enfants du voyage en 2014, **l'ASET sollicite auprès du Grand Besançon une subvention de fonctionnement à hauteur de 4 000 €.**

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution :

- **d'une subvention de 4 000 €, au titre de l'année 2014, à l'association Gadjé pour ses actions engagées auprès des usagers des aires d'accueil,**
- **d'une subvention de 4 000 €, au titre de l'année 2014, à l'ASET pour la promotion de la scolarisation des enfants du voyage.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le 18 JUIN 2014